

Paris, le 16 avril 2018

CFDT GROUPE BPCE  
CFE-CGC GROUPE BPCE  
UNSA GROUPE BPCE

Mesdames, Messieurs  
Les Directeurs Généraux des Banques  
Populaires et de leurs filiales,  
Les Présidents des Directoires des  
Caisses d'épargne et de leurs filiales,  
Les Dirigeants des autres entités du  
Groupe BPCE.

Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2018, nos trois organisations syndicales, représentatives au sein du Groupe BPCE, ont été invitées à négocier deux accords, dont un sur le CSE, élément fondateur de la négociation. Après trois réunions, la Direction des Ressources Humaines du Groupe a retiré son projet, faute de signataire.

L'obstination de Madame Halberstadt à maintenir " l'article 2 " du projet d'accord dénote à lui seul l'esprit dans lequel cette négociation a été menée :

*Article 2. " Sauf stipulation expresse contraire prévue par le présent accord, et en application de l'article L.2253-5 du code du travail, les parties signataires conviennent que les stipulations du présent accord prévalent sur celles (plus favorables ou moins favorables) ayant le même objet, des conventions ou accords conclus antérieurement ou postérieurement dans les entreprises, UES ou établissements compris dans son périmètre. "*

Cet article, d'après notre interlocutrice, n'est que la traduction du mandat donné, avec fermeté, par les dirigeants des entreprises du Groupe.

Tel qu'il nous est présenté, votre mandat nous étonne tant par sa teneur que par son caractère univoque, voire par son intransigeance.

Se faisant fort de son mandat, la DRH Groupe a tenté de profiter du nouveau cadre juridique pour transformer les minima légaux, très légèrement bonifiés, en maxima pour les entreprises du Groupe, faisant fi de toute marge de négociation au niveau local. Pourtant, l'esprit des ordonnances Macron renvoie les discussions au niveau des entreprises.

Ce diktat est d'autant plus inadapté que notre Groupe compte plus d'une centaine d'entreprises, de taille, d'organisation et d'implantation très diverses. Dès lors, comment pourriez-vous imaginer que le dialogue social puisse se faire selon un schéma unique pour toutes ces entités ?

Comme vous le savez, les représentants du Personnel ont un rôle essentiel dans notre environnement professionnel. En effet, de par leur proximité avec les salariés, leur disponibilité, ils participent quotidiennement à l'accompagnement des collaborateurs. De surcroît, ils vous alertent au plus près du terrain des dysfonctionnements. Penser que l'on peut construire un dialogue social " à minima " dans un Groupe tel que le nôtre est une véritable erreur d'appréciation, qui entraînera, à n'en pas douter, des conséquences graves.

Nos trois organisations syndicales, réformistes, reconnues constructives, signataires d'accords fondateurs au sein du Groupe comme de nos entreprises, et qui demeurent en phase sur le niveau du dialogue social attendu, vous encouragent à engager des négociations loyales et responsables sur la mise en place du CSE, en vous émancipant du carcan que la DRH Groupe tente d'imposer. Faute de quoi, certaines organisations syndicales contestataires trouveraient un terrain favorable pour renforcer leur développement.

Dans l'attente de signatures de véritables accords qui donneront une nouvelle dimension au dialogue social dans nos entreprises, nous restons à votre disposition pour tout échange susceptible d'approfondir cette réflexion.

Nous vous présentons, Mesdames et Messieurs, nos respectueuses salutations.

CFDT GROUPE BPCE

CFE-CGC GROUPE BPCE

UNSA GROUPE BPCE